

**DÉLIBÉRATION N°2022-23\_043**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 13 décembre 2022**

**5. Affaires statutaire**

**Point n°5.4 – Désignation de représentants du conseil d'administration au sein de conseils de services communs**

**Point n° 5.4.1 - Désignation d'un étudiant élu au CA pour siéger au conseil documentaire du SCD**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Vote Blanc 0 Suffrages exprimés : 5
Membres présents usagers : 5 Membres représentés usagers : 0 Total : 5	Timo LECKI : 1 Camille EGGENSPIELER : 4

VU les statuts de l'université de Franche-Comté

VU le règlement intérieur du Service commun de la documentation (SCD) et notamment son article 7.

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du SCD, son conseil documentaire comprend : un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'université membre du conseil d'administration et un étudiant de l'université membre du conseil d'administration. Ils sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'université.

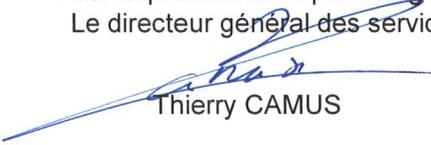
Suite au renouvellement des représentants des usagers au conseil d'administration, il revient aux membres usagers présents et représentés du conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant usagers qui sera appelé à siéger au conseil documentaire

À la suite d'un appel à candidature effectué en séance, M. Timo LECKI et Mme Camille EGGENSPIELER présentent leur candidature pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Les membres usagers présents et représentés du Conseil d'administration ont désigné Mme Camille EGGENSPIELER pour siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (deux ans).

Besançon, le 3 janvier 2023

Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

  
Thierry CAMUS



*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

